

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE DIX HUIT DÉCEMBRE à 18 h 00,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO "le Crayon", au 1 rue
Eliard Laude , après convocation légale, sous la présidence de **Mr Joseph
SINIMALE, Président.**

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 34
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 26

Secrétaire de séance : Mme Françoise LAMBERT

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

OBJET
AFFAIRE N° 2017_112_CC_22
Bilan de la concertation publique sur
l'opération "Itinéraire privilégié" Cœur de
Ville

Mr Benoit ALCINOUS - Mr Harry AUBER - Mr Jean-Marc AURE - Mme Gislaïne
BASQUAISE - Mme Kelly BIMA - Mme Sylvie COMORASSAMY - Mme Mélissa
COUSIN - Mme Jocelyne DALELE - Mme Audrey FONTAINE - Mr Bertrand
MAILLOT - Mme Magalie GADO - Mr Erick GANGAMA - Mme Lynda HOARAU
- Mme Patricia HOARAU - Mme Michèle HOARAU - Mr Gilles HUBERT - Mme
Magalie LAHISAFY - Mme Isabelle LATCHIMY - Mme Eve LECHAT - Mme
Laurence LOUGNON - Mr Philippe LUCAS - Mme Françoise LAMBERT - Mr Jean-
Claude MAILLOT - Mr Fabrice MAROUVIN-VIRAMALE - Mr Thierry
MARTINEAU - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mr Armand MOUNIATA - Mr
Khaled MOUSSADJEE - Mr Claude MOUTOUALLAGUIN-ALLAGAPACHETTY
- Mr Daniel PAUSE - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Nadine SEVETIAN -
Mr Joseph SINIMALE - Mr Yoland VELLEZEN

Nombre de votants : 38

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
12 décembre 2017

- le compte rendu du conseil communautaire
sera affiché au plus tard le : 26 décembre
2017

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mr Fayzal AHMED-VALI - Mme Sonia BAPTISTE - Mme Jasmine BETON - Mme
Josie BOURBON - Mr Laurent BRENNUS - Mr Jocelyn DE LAVERGNE - Mme
Yveline FAIN - Mr Patrick FLORES - Mr Erick FONTAINE - Mme Firose GADOR -
Mr Jean-Marc GAMARUS - Mme Catherine GOSSARD - Mme Anaïs HERON - Mr
Henry HIPPOLYTE - Mr Marc-André HOARAU - Mr Olivier HOARAU - Mme
Karine INFANTE - Mme Paulette LACPATIA - Mr Jean-Marie LASSON - Mme
Patricia LOCAME-MACHADO - Mme Dalila MAHE - Mr Emile PAJANIAYE - Mr
Alex POTA - Mr Emmanuel SERAPHIN - Mme Geneviève SEVAGAMY - Mme
Sandra SINIMALE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Sabrina MARAPA procuration à Mme Sylvie COMORASSAMY - Mr Cyrille
MELCHIOR procuration à Mr Joseph SINIMALE - Mr Thierry ROBERT procuration
à Mr Philippe LUCAS - Mr Guy SAINT-ALME procuration à Mr Yoland
VELLEZEN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017

AFFAIRE N° 2017 112 CC 22 : BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR L'OPÉRATION "ITINÉRAIRE PRIVILÉGIÉ" CŒUR DE VILLE

Le Président de séance expose :

1- Rappel des modalités

Dans le cadre de l'article R103-1 du code de l'urbanisme, le TCO a organisé une concertation préalable auprès des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées par le projet d'Itinéraire Privilégié sur la commune de La Possession.

Pour cela, et conformément aux modalités définies préalablement :

- deux registres ont été ouverts (siège du TCO au Port et service de l'urbanisme à La Possession) du 25 octobre au 27 novembre 2017 ;

- une réunion publique s'est déroulée le jeudi 02 novembre au Domaine des Bois de senteurs à La Possession.

Cette concertation a notamment fait l'objet d'une publicité institutionnelle sur les sites internet du TCO et de la commune ainsi qu'auprès des partenaires web-presse, et également par voie d'affichage et distribution de flyers.

2- Bilan de la concertation

Lors de la réunion publique, les points suivants ont été abordés :

14 personnes étaient présentes.

Le projet est globalement bien perçu et apprécié par les participants, qui émettent les remarques suivantes :

a. *Crainte que la **suppression de l'îlot à l'entrée de la rue Sarda Garriga** renforce le caractère accidentogène de ce carrefour. Aujourd'hui cet îlot réduit la largeur de la voirie et donc incite à une réduction de vitesse.*

La maîtrise d'ouvrage indique qu'un approfondissement sera réalisé en phase PRO, en complément des mesures suivantes déjà prévues, pour globalement inciter à une réduction de la vitesse et à une meilleure sécurité des piétons et des véhicules :

- aménagement du carrefour en plateau urbain, avec un rehaussement du niveau de la chaussée et donc des montées/descentes en entrée/sortir du plateau, similaire à un cassis ;*
- modification des revêtements pour une meilleure différenciation du plateau urbain et des chaussées normales (béton coloré) ;*
- Réduction du rayon de giration entre la rue Leconte de Lisle (côté Nord) et la rue Sarda Garriga passe de 15m actuellement à 8m. Ce faible rayon impose également une vitesse réduite ;*
- Traitement des traversées piétonnes en pavé de béton gris avec clous photovoltaïque sur les côtés, pour une meilleure identification des traversées par les automobilistes. Elles sont aussi élargies pour un meilleur confort lors de la traversée.*

b. *Demande qu'une **réduction de la vitesse sur la rue Leconte de Lisle**, notamment au niveau de la rue Jean Jaurès soit étudiée. Les riverains qui quittent le stop pour s'insérer dans la rue Leconte de Lisle ont beaucoup de difficulté à le faire aujourd'hui.*

La maîtrise d'ouvrage indique que ce carrefour avec perte de priorité en STOP se situera entre deux carrefours à feux (Av R.Vergès et futur parking Cœur De Ville). La vitesse des véhicules sera donc périodiquement réduite entre ces deux carrefours en fonction des phases de feux. Cela permettra une insertion plus facile des véhicules sur la rue Leconte de Lisle depuis la rue Jean Jaurès. En complément, une mise en place de plateaux ou coussins berlinois sera étudiée en phase PRO, au droit du carrefour J. Jaurès.

c. *Au-delà de l'aménagement proposé, il est fait mention du manque de fréquences et de capacités sur le réseau Kar'Ouest. Certaines lignes circulent trop peu souvent et certains véhicules sont pleins à leur arrivée à l'arrêt.*

d. *Remarque générale sur l'analyse des déplacements à une échelle intercommunale qui met en évidence une forte attractivité du Port pour les déplacements des habitants de La Possession. Les migrations alternantes de La Possession (domicile) vers le Port (travail) sont nombreuses et il est urgent que les deux communes travaillent conjointement pour trouver des solutions de transport efficaces. Le riverain indique que traiter des déplacements à La Possession ne peut pas se faire sans inclure Le Port.*

La commune indique que le Plan de Déplacement Communal est en cours de finalisation et sera présenté prochainement. Il intègre la remarque ci-dessus dans ses réflexions.

e. *Idée d'installer un élément symbolique au centre du carrefour, pour donner une identité au lieu (fontaine, statue,..).*

La maîtrise d'ouvrage indique que l'espace disponible au milieu du carrefour semble trop contraint pour insérer un tel élément. Il créerait de plus de fortes contraintes de circulation qui pourraient conduire à une dégradation des conditions de sécurité et de circulation des véhicules.

f. *Demande portant sur la compensation des suppressions de stationnement annoncée (-10 places sur l'ensemble du secteur).*

La maîtrise d'ouvrage indique que la réalisation concomitante d'un parking souterrain situé sous le futur parvis permettra de compenser les places supprimées en surface dans le cadre du quartier Cœur de Ville.

Les participants rappellent la sous-utilisation fréquente des parkings souterrains pour des raisons de sécurité et de préférence d'usage des réunionnais.

La commune indique qu'elle sera vigilante sur ces points.

Les registres font état des commentaires suivants :

- *Registre déposé en commune : 0 contribution*
- *Registre déposé au TCO : 0 contribution*

Les commentaires déposés sur le site internet du TCO sont les suivants :

Le site internet du TCO comptabilise 2 avis.

Les avis ne portent pas directement sur le projet soumis à enquête publique. Pour cette raison, il ne sont pas produit « in extenso » dans ce bilan.

Le 1^{er} avis indique le besoin de mettre en place de l'éclairage public au droit de l'arrêt Car Jaune « Mairie de La Possession » côté mer.

Le 2nd avis demande de prévoir une voie de liaison entre le secteur de Ravine à Marquet et la zone industrielle du Port.

3- Synthèse

Cette synthèse reprend les avis spécifiques au projet soumis à concertation (indiqués **en gras** dans la partie 2 du présent bilan) ainsi que les propositions de modifications dans le cadre du projet :

a) **Modification du carrefour Sarda Garriga – accidentologie avec la suppression de l'îlot.**

Au-delà des réponses faites par la maîtrise d'ouvrage en réunion publique, la partie signalétique routière sera ré étudiée et renforcée dans le cadre du projet pour une meilleure lisibilité par les usagers de la route.

b) **Insertion sur la rue Leconte de Lisle depuis la rue Jean Jaurès.**

Le TCO propose d'étudier l'insertion d'un plateau ou de coussins berlinois.

A reçu un avis favorable en Commission de Coordination et de Propositions du 07/12/2017.

A reçu un avis favorable en Commission Services Publics, Environnement et Transport du 15/11/2017.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE des éléments issus de la concertation préalable du projet d'Itinéraire Privilégié Cœur de Ville à La Possession ;**
- VALIDER la poursuite du projet d'Itinéraire Privilégié Cœur de Ville.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Joseph SINIMALE
Président